

Rapport **Développement Durable 2020**



COMMUNICATION ON PROGRESS

Engagements de
la société Synchrone
sur le Progrès
dans l'intégration
des principes
du Pacte Mondial
des Nations Unies

synchrone

Afin de répondre aux enjeux environnementaux, sociétaux et éthiques devenus primordiaux dans notre société, Synchrone est engagée dans une démarche de Responsabilité Sociale et Environnementale.



INTRODUCTION

- ▶ Engagements de Synchrone
- ▶ Politique RSE de Synchrone
- ▶ Collaborateurs de Synchrone
- ▶ Ecosystème de Synchrone

P. 4-11



RESPONSABILITÉ **SOCIALE**

- ▶ Insertion des jeunes et seniors
- ▶ Egalité professionnelle
- ▶ Insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- ▶ Formation
- ▶ Bien-être en entreprise
- ▶ Dialogue social

P. 12-25



RESPONSABILITÉ **ENVIRONNEMENTALE**

- ▶ Bilan d'émissions de gaz à effet de serre
- ▶ Audit énergétique réglementaire transport
- ▶ Collecte et recyclage
- ▶ Participation au challenge My Med
- ▶ Programme de compensation carbone

P. 26-32



RESPONSABILITÉ **ÉCONOMIQUE**

- ▶ Achats responsables
- ▶ Soutien à l'économie locale

P. 33-37



CONCLUSION

P. 38

ENGAGEMENTS DE SYNCHRONES



Signataire du Pacte Mondial des Nations Unies depuis 2012 et détentrice du statut Silver Ecovadis, Synchrones a pour volonté d'inscrire son développement dans une démarche de transparence, d'équité et de respect, guidée par ses valeurs fondatrices.

Les actions et résultats présentés dans ce rapport sont la traduction dans les faits de la Charte qui régit la Politique RSE de Synchrones, et des engagements qui y sont inscrits.

RÉDUIRE notre empreinte **écologique** et **bâtir un héritage pérenne** pour les générations futures



PROMOUVOIR la **diversité** et **l'égalité des chances**, respecter et valoriser la diversité de parcours, de cultures et d'origines

FAVORISER le **développement des compétences** et la promotion sociale de nos collaborateurs tout au long de leur vie professionnelle



SENSIBILISER nos **salariés** aux enjeux environnementaux et à l'adaptation des comportements qui doit en découler

GARANTIR un **environnement de travail stimulant et ouvert au dialogue**, dans le respect des règles et des normes de travail



ENCOURAGER nos **partenaires, sous-traitants et fournisseurs** à adhérer à nos valeurs et à apporter leur contribution à nos engagements

POLITIQUE RSE DE SYNCHRONE

Lancé en 2000, le Pacte Mondial des Nations Unies invite les dirigeants d'entreprise à s'associer à une initiative internationale visant le respect de 10 principes universellement acceptés dans les domaines des Droits de l'Homme, des conditions de travail, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.

En adhérant en 2012 au Pacte Mondial, Synchrone s'est engagée à aligner ses stratégies de développement avec ces principes et à mettre en œuvre chaque année des actions concrètes destinées à soutenir ces valeurs fondamentales.

Elle publie chaque année le résultat de ses démarches au sein de son Rapport Développement Durable, envisagé comme une Communication sur le Progrès.



Les 10 principes du Pacte Mondial

Droits de l'homme

1 Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence

2 Les entreprises sont invitées à veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'homme

Environnement

7 Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution aux problèmes touchant à l'environnement

8 Les entreprises sont invitées à prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement

9 Les entreprises sont invitées à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

Droits du travail

3 Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective

4 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination du travail forcé ou obligatoire

5 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'abolition effective du travail des enfants

6 Les entreprises sont invitées à contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession

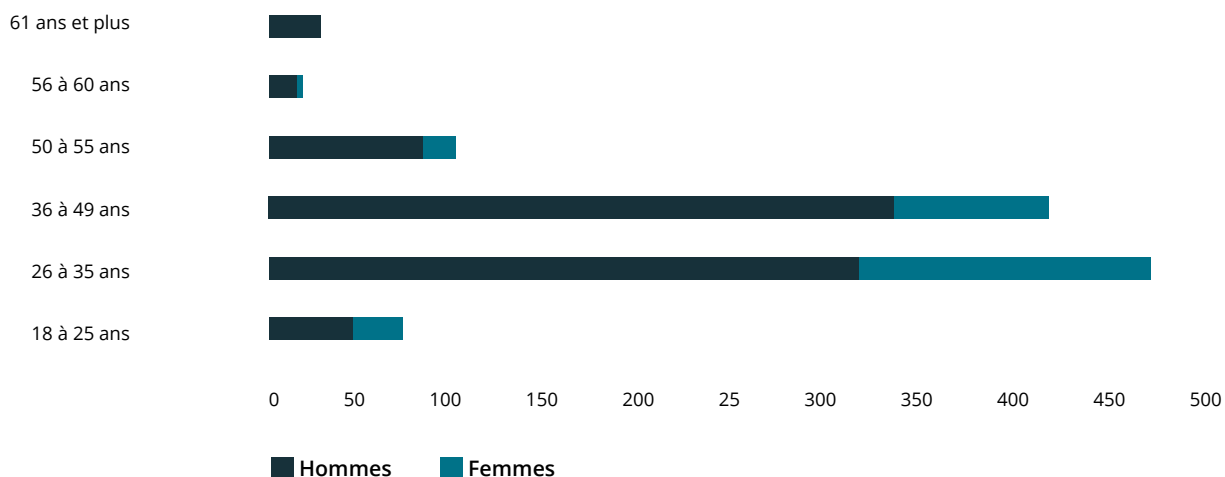
Lutte contre la corruption

10 Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin

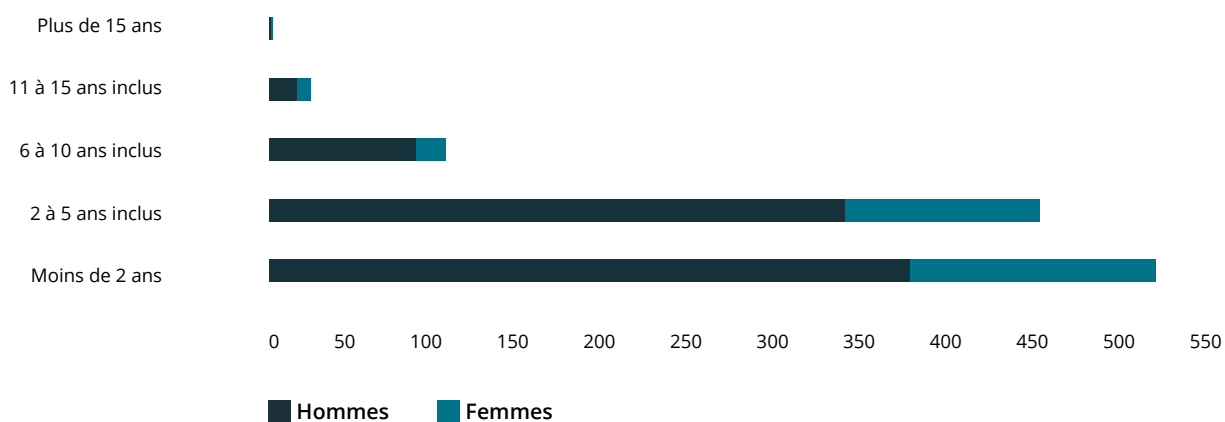
COLLABORATEURS DE SYNCHRONES

i L'effectif étudié dans ce rapport correspond à celui de l'UES Sychrone, comprenant les sociétés Sychrone, Sychrone Recrutement, Sychrone Consulting & Facilites et Gincko lab.

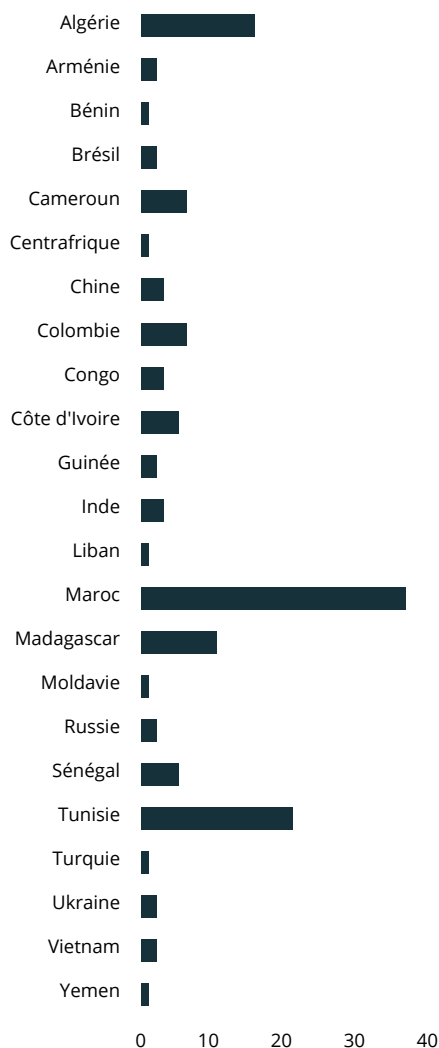
Pyramide des âges



Pyramide des anciennetés



Pyramide des collaborateurs de nationalités étrangères



En résumé, au 31 Décembre 2020...



La moyenne d'âge au sein de l'effectif de Synchrone est de **38 ans**



L'ancienneté moyenne est de **32 mois**



24 nationalités représentées

ÉCOSYSTÈME DE SYNCHRONE

Les parties prenantes



Principaux partenaires de Synchrone par secteur d'activité

Cartographie des Partenaires principaux au 31/12/2020 (non exhaustif)



Principaux clients de Synchrones par secteur d'activité

Cartographie des clients au 31/12/2020 (non exhaustif)

Banques

- ▶ Groupe BNP Paribas
- ▶ BForBank
- ▶ Boursorama
- ▶ Groupe BPCE
- ▶ La Banque Postale
- ▶ Groupe Crédit Agricole
- ▶ Orange Bank
- ▶ Groupe Société Générale
- ▶ Transactis
- ▶ Crédit du Nord
- ▶ Crédit Foncier
- ▶ BRED
- ▶ AEP

Assurances

- ▶ Allianz
- ▶ AMAP
- ▶ BPCE Assurances
- ▶ BPCE VIE
- ▶ CNP Assurances
- ▶ Crédit Agricole Assurances
- ▶ Euler Hermes Group
- ▶ BNP Paribas Cardif
- ▶ Groupama
- ▶ Groupe Henner
- ▶ Pacifica
- ▶ Scor
- ▶ Union des Caisses de France

Transport/Voyages

- ▶ SNCF
- ▶ Autoroutes du Sud de la France
- ▶ CMA CGM
- ▶ Avancial
- ▶ AccorHotels

Télécoms

- ▶ Orange
- ▶ SFR
- ▶ TDF

Services

- ▶ ADSN
- ▶ Accenture
- ▶ IBM France
- ▶ Adecco
- ▶ Capgemini
- ▶ CGI France
- ▶ Believe
- ▶ CARGLASS
- ▶ CONDUENT
- ▶ Europcar
- ▶ Lefebvre Sarrut
- ▶ Sopra Steria
- ▶ SPIE
- ▶ Kiloutou

Energie / Environnement

- ▶ EDF
- ▶ Enedis
- ▶ ENGIE
- ▶ Total
- ▶ Veolia
- ▶ Orano
- ▶ Société du Canal de Provence

Médias / Entertainment / Digital

- ▶ Docapost
- ▶ France Télévision
- ▶ Groupe Canal +
- ▶ La Française des Jeux
- ▶ M6 Publicité
- ▶ Mappy
- ▶ Solocal
- ▶ VSC Technologies

Agroalimentaire

- ▶ Bonduelle
- ▶ Groupe BEL
- ▶ Natures
- ▶ Nespresso France
- ▶ Nestlé
- ▶ Vilmorin & Cie

Distribution

- ▶ Adeo Services
- ▶ Auchan
- ▶ Carrefour
- ▶ Conforama
- ▶ Euromaster
- ▶ Hermès International
- ▶ Jules
- ▶ La Redoute
- ▶ Leroy Merlin
- ▶ Sephora
- ▶ VeePee

Industrie

- ▶ Eramet
- ▶ Essilor
- ▶ Gemalto
- ▶ Gerflor
- ▶ Michelin
- ▶ Saint-Gobain
- ▶ Trakett
- ▶ Thales
- ▶ Colas
- ▶ Eiffage



RESPONSABILITÉ SOCIALE

- ▶ Insertion des jeunes et seniors
- ▶ Égalité professionnelle
- ▶ Insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap
- ▶ Formation
- ▶ Bien-être en entreprise
- ▶ Dialogue social

Synchrone s'attache à respecter et valoriser la diversité de parcours, de cultures et d'origines. Richesse sans laquelle notre organisation ne pourrait grandir en cohérence avec ses valeurs fondatrices, la diversité est pour Synchrone synonyme de performance. Son engagement s'illustre dans le développement d'une culture de diversité et d'intégration, de promotion de l'égalité des chances, de respect de l'autre et de ses différences.

Synchrone s'engage à fournir un environnement de travail stimulant et à contribuer à l'épanouissement de ses collaborateurs. Les meilleurs profils sont encouragés à développer leurs compétences, c'est pourquoi la société les accompagne de manière individuelle dans leur carrière en son sein. A ce titre, le dialogue est envisagé comme une clé de la réussite individuelle et collective, au service d'une croissance partagée.

Les principes d'action en matière de responsabilité sociale et sociétale de Synchrone s'inscrivent dans le cadre de textes de référence internationaux, notamment la **Déclaration Universelle des Droits de l'Homme** et la **Déclaration de l'Organisation Internationale du Travail (OIT)**. La société est par ailleurs signataire depuis 2009 de la **Charte de la Diversité en Entreprise**, auprès de laquelle elle renouvelle annuellement son engagement.

COVID-19 | NOTRE RESPONSABILITÉ SOCIALE EN ACTION

L'année 2020 a été fortement marquée par la gestion de la crise sanitaire et économique provoquée par la pandémie de COVID-19. Synchrone s'est attelée à mettre en place les actions et dispositifs adéquats pour répondre aux enjeux sociaux de cette crise :

- ▶ Assurer des conditions de travail saines et protectrices pour les salariés
- ▶ Veiller au bien-être de ses collaborateurs et préserver une relation de proximité
- ▶ Assurer la stabilité de l'emploi et des revenus des salariés
- ▶ Organiser le travail pour l'ensemble du personnel et notamment des salariés parents

L'ensemble des actions mises en œuvre sont détaillées au sein de cette section.

Insertion des jeunes et seniors

En ligne avec ses engagements, la société a accru ses recrutements de jeunes et favorisé le recrutement et le maintien dans l'emploi des seniors.

	Total 2019	Total 2020	Variation
Nombre de stagiaires (cumul période)	6	2	- 4
Nombre d'alternants (cumul période)	9	1	- 8
Taux de jeunes de moins de 25 ans recrutés	9,7 %	16,3 %	+ 6,6 points
Taux de salariés de plus de 50 ans	10,1 %	13,2 %	+ 3,1 points

A noter : le contexte de la pandémie de COVID-19 n'a pas permis à Synchrone d'accueillir autant de stagiaires et d'alternants que les années passées.

Habituellement très présente sur les salons et forums de recrutement des écoles d'ingénieurs et de jeune diplômés, Synchrone a subi en 2020 l'annulation de ces événements physiques, lieux de rencontre et d'échange avec les talents en devenir.

Elle a toutefois contribué financièrement à l'éducation par l'apprentissage et au développement des formations technologiques et professionnelles, par le biais de la taxe d'apprentissage s'élevant à **592 233 €** pour Synchrone et ses filiales (Synchrone recrutement, Synchrone consulting & facilities et Gincko Lab).

Conformément à la législation, 87 % de cette somme a été versé à l'organisme paritaire Atlas. Les 13 % restants ont été distribués aux écoles partenaires de Synchrone sous la forme de versements libératoires, afin de contribuer au financement des dépenses nécessaires au développement de leurs formations.

Les écoles soutenues par Synchrone sont ainsi : **Ecole 42, La Plateforme, Pôle Léonard de Vinci, SUPINFO, SKEMA, INSEEC, KEDGE Marseille et ENSICAEN.**

Egalité professionnelle

Au sein de l'effectif Sychrone, nous pouvons distinguer trois « Teams ».

La **Consulting Team** est composée de salariés effectuant une mission pour l'un des clients de la société, dans les locaux de ces derniers ou en télétravail.

La **Business Team** et la **Corporate Team** sont composées des salariés des fonctions commerciales et back-office, en poste dans les locaux de Sychrone ou en télétravail.

	A fin 2019	A fin 2020	Variation
Taux de femmes au sein de la Consulting team	20,7 %	21,7 %	+ 1 point
Taux de femmes au sein des Teams Business & Corporate	53,3 %	51,3 %	- 2 points
Taux de femmes sur l'effectif global	25,6 %	25,8 %	+ 0,2 point

21 % des salariés de la Consulting Team sont des femmes, le chiffre est en augmentation d'un point par rapport à l'année passée. Concernant les fonctions commerciales et back-office, après une forte hausse l'année précédente (+8,4 points), le taux de femme au sein des équipes est en baisse de 2 point à fin 2020.

Au total, le taux de femmes au sein de Sychrone atteint donc 25,8 %, en légère hausse par rapport à l'année passée.

INDEX ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Basé sur l'effectif de l'UES Sychrone du 1^{er} Janvier au 31 Décembre 2020, l'Index égalité femmes-hommes 2020 a été publié le 6 Avril 2021.

La note globale de Sychrone s'établit à **79/100**, en augmentation d'un point par rapport à l'année précédente.

Elle reflète la poursuite des bonnes pratiques et du respect des valeurs de non-discrimination en vigueur au sein de Sychrone. Cette note démontre par ailleurs une égalité globale entre les femmes et les hommes avec, notamment, un écart de rémunération quasi nul.

Dans une perspective d'amélioration continue, un suivi annuel de l'Index est en place. Les équipes RH de Sychrone restent vigilantes à l'évolution des indicateurs afin de mettre en place, si nécessaire, des mesures correctives de manière réactive.

Détail des indicateurs 2020 :

① Ecart de rémunération entre les hommes et les femmes par tranche d'âge et par catégories de postes équivalents : **+ 0,05 % en faveur des hommes**

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes s'est en effet amoindri par rapport à l'exercice 2020 (-1,19 point en faveur des hommes). Désormais quasi nul, il traduit une égalité de rémunération presque parfaite entre les salariés masculins et féminines, par tranche d'âge et par catégories de poste équivalents.

② Ecart des taux d'augmentation individuelle de salaire entre les hommes et les femmes (hors promotions) : **+ 5,54 % en faveur des femmes**

③ Ecart de taux de promotions entre les hommes et les femmes : **+ 2,93 % en faveur des femmes**

④ Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'augmentation l'année suivant leur retour de congé maternité : **13 %**

⑤ Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 salariés ayant perçu les plus hautes rémunérations : **2 femmes**

Insertion et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Malgré ses démarches proactives en termes de recrutement de personnes en situation de handicap, cette population ne représente que 1 % de l'effectif de Synchron.

	2019	2020	Variation
Part des collaborateurs en situation de handicap	1 %	1 %	=
Contribution Agefiph (en €)	302 386	325 758 €	+7,7 %

Synchrone a poursuivi en 2020 ses démarches de recrutement, de sensibilisation et de développement des carrières des personnes en situation de handicap.

En parallèle de ses actions directes, elle a contribué à l'action de l'AGEFIPH en matière d'insertion et de maintien dans l'emploi des personnes handicapées à hauteur de **325 758 €**. Cette contribution est légèrement plus élevée que qu'en 2020, l'effectif de Synchrone ayant augmenté, sans toutefois que le nombre de collaborateur en situation de handicap n'évolue à la hausse.

[Sensibilisation et information des salariés

Synchrone s'attache à sensibiliser l'ensemble de ses salariés, tout au long de l'année, au handicap en entreprise, par le biais d'actions et de partenariats qui sortent des sentiers battus.

Rendez-vous phare au sein du plan d'action de la société, **la Semaine Européenne pour l'Emploi des Personnes Handicapées** est chaque année l'occasion de proposer une animation inédite.

En 2020, Synchrone a misé sur un évènement ludique et digital pour animer sensibiliser le plus grand nombre pendant cette semaine dédiée au handicap en entreprise : un **serious game**.

L'objectif ? Briser les tabous sur le handicap en entreprise - souvent invisible - et encourager les salariés à se rapprocher des services RH afin de bénéficier de l'accompagnement et des aides auxquelles ils auraient droit.

Le Bureau des Séries

Baptisé "*Le Bureau des séries*", le serious game qui a animé la SEEPH 2020 au sein de Synchrone s'appuie sur la popularité des séries afin de susciter la curiosité d'un maximum de collaborateurs et de sensibiliser le plus grand nombre !

Tout au long de la semaine, les salariés de Synchrone ont été invités à se plonger dans l'univers des plus grandes séries du petit écran pour découvrir quels protagonistes étaient en situation de handicap.

L'animation a délivré des messages clés à tous les joueurs de l'entreprise : invisible dans 80 % des cas, le handicap fait partie intégrante de nos vies - et de celles de nos héros - et peut survenir ou se déclarer à n'importe quel moment.

En fin d'animation, le classement des collaborateurs ayant participé au jeu a été diffusé par e-mail, ainsi qu'un récapitulatif des bonnes réponses et un rappel des handicaps abordés et bonnes pratiques liées. Les informations de contact pour toute question ou demande liée au handicap en entreprise ont de plus été rappelées.



Les handicaps abordés au fil du jeu :

- ▶ Les troubles moteurs (amputation, hémiplégie, lombalgie, tendinite...)
- ▶ Le handicap sensoriel (daltonisme, cataracte, glaucome, acouphènes, hyperacousie)
- ▶ Les maladies invalidantes (sclérose en plaques, épilepsie, mucoviscidose, cancer, diabète, hémophilie, VIH...)
- ▶ Le handicap psychique (dépression ou bipolarité, troubles de la personnalité, anorexie, psychoses, troubles névrotiques...)
- ▶ Le handicap mental (trisomie 21, syndromes du X-fragile, de RETT...)
- ▶ Les troubles cognitifs (troubles DYS, déficit de l'attention et hyperactivité, troubles du spectre autistique).

Formation

Au cœur d'un secteur en constante évolution, la formation des salariés est une préoccupation majeure chez Synchron. Le développement des compétences y est considéré comme une force pour la société en termes de fidélisation et de différenciation, et comme un atout carrière majeur pour ses collaborateurs et leur évolution.

	2019	2020	Evolution
Part de la masse salariale allouée à la formation	1,75 %	1,5 %	- 0,25 %
Nombre moyen de jours de formation par salariés formés	3	3	=
Taux de présentéisme des formations	100 %	100 %	=

En 2020, on note une baisse du pourcentage de la masse salariale allouée à la formation. Cette baisse est principalement due au fait que seulement **2 workshops** ont pu être réalisés par la Synchron University, école de formation interne de Synchron.



bysynchrone [#Workshop] 📅 Un grand merci à notre chef de projet digital Alexandre, qui a animé l'atelier du mois de Février sur la thématique #Agilité 😊
.
.
#jeudiphoto #synchronuniversity #teamsynchrone

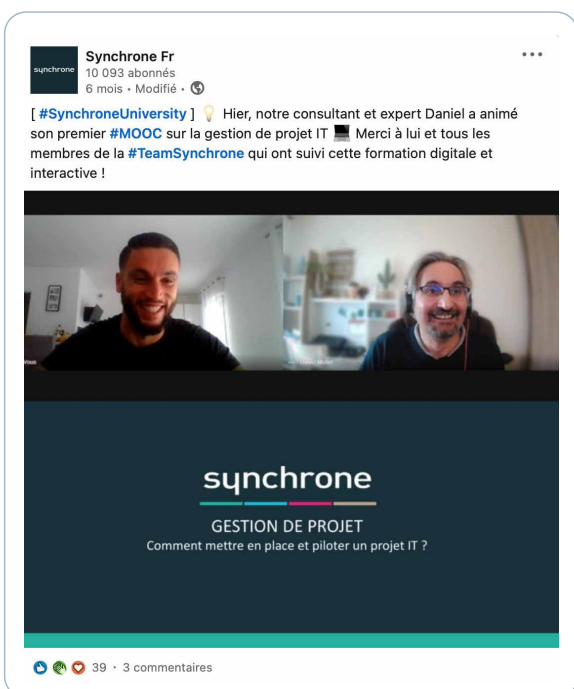
En effet, le contexte de la crise du COVID-19 a rendu impossible la tenue de ces sessions de formation, prévues en présentiel. Seuls les workshops des mois de Janvier et de Février ont été maintenus, sur les thèmes « *Cloud computing et DevOps* » et « *Présentation de la méthode Agile* ».



Au dernier trimestre 2020, le contexte a amené Synchronone University à repenser son offre de formation interne dans une version digitale.

Ainsi, en collaboration avec le Service Marketing & Communication, un premier MOOC a été proposé à l'ensemble des salariés de la société au début du mois de Décembre, sur le thème « *Comment mettre en place et piloter un projet IT* ».

Animé par un salarié expert de Synchronone, cette session de formation digitale a été suivie par 71 collaborateurs en direct, et par plus de 250 en replay depuis sa diffusion. Le succès de cette session test – qui n'a pas été comptabilisée dans le volume de salariés formés sur l'année – a permis à la Synchronone University de valider le format et d'inscrire des MOOC trimestriel dans son plan d'action 2021.



SENSIBILISATION SUR LE COMPTE PERSONNEL DE FORMATION

CPF

Dans le cadre de son rôle de conseil auprès des salariés de la société, le Pôle Formation informe régulièrement les collaborateurs de Synchronone sur leurs droits et démarches en termes de formation professionnelle.

Soucieux de l'évolution de carrière des talents de l'entreprise, le Pôle Formation communique régulièrement sur le compte personnel de formation, permettant d'acquérir des droits mobilisables tout au long de la vie professionnelle.

Une campagne d'information a notamment été mise en place concernant le report au 30/06/2021 de la date limite du transfert sur le CPF des heures acquises au titre du DIF.

Bien-être en entreprise

[Locaux de Paris Bourse



L'agence parisienne de Synchrone a investi début Janvier 2020 de nouveaux locaux situés au 115, rue Réaumur, Paris 2e.

Souhaitant faire bénéficier ses salariés de meilleures conditions de travail, la Direction a choisi des locaux vastes et décorés. Elle en a pensé l'aménagement en priorisant une approche plus moderne et dynamique des espaces de travail.

Elle y a notamment intégré le flex office, une tendance « *feel at home* » et des espaces dédiés aux différentes activités : un Loft dédié aux échanges et à la convivialité, des zones réservées à la confidentialité et des salles de réunion cosy et équipées en visioconférence.

De plus, l'ensemble de la centaine de collaborateurs du site bénéficie d'un accès aux activités proposées par ZO PARIS BOURSE (cours de sport, ateliers bien-être, expositions, etc.).

[Portail collaborateur MySynchrone

En 2019, dans une démarche collaborative, l'ensemble des salariés Synchrone avaient été interrogés sur leurs attentes quant à une future application web & mobile dédiée aux collaborateurs de la société.



L'objectif ? disposer d'un espace commun pour faciliter les démarches administratives (gestion des absences et des temps, notes de frais...) et fluidifier les échanges au sein de l'entreprise.

Proposée sur le Web et sur mobile (iOS et Android), une première version de MySynchrone a été déployée auprès de l'ensemble des collaborateurs de la société en Septembre 2020. Elle comportait quatre fonctionnalités phares :

The screenshot shows the MySynchrone web portal interface. At the top, there is a navigation bar with the MySynchrone logo, 'Administration', and a user greeting 'Hello, [Nom] [Prénom]'. The main content area is titled 'Que voulez-vous faire aujourd'hui ?' and features four large, colorful buttons: a blue button for 'Je gère mes absences et mon CRA', a pink button for 'Qui sont mes interlocuteurs?', a green button for 'Je déclare mes frais', and a white button for 'Mes Actualités'. The 'Mes Actualités' button is accompanied by a news card from 'Synchrone Fr' with a LinkedIn icon and a photo of a person. The bottom of the page has a small copyright notice: '© Synchrone - 2021 - Mentions SGRD'.

- Saisie simplifiée des absences et des CRA
- Visualisation et appel des contacts dédiés
- Consultation des actualités Synchrone
- Accès à l'outil de note de frais

La pertinence et l'efficacité de cet outil a été validé sur le dernier trimestre 2020. Des évolutions notables sont à prévoir sur 2021, telles que la mise à disposition de documents ou la diffusion via cette application de communiqués et informations internes.

[Programme Inpulse



Dans une logique de co-développement, de partage de connaissances et de mise en valeur de la diversité des compétences au sein de Synchrone, Synchrone avait lancé fin 2019 un programme de projets collaboratifs baptisé Inpulse.



- ▶ Participation à la réponse à appels d'offres et soutenances
- ▶ Participation aux audits de conformité et aux audits de normes
- ▶ Revue et correction de supports
- ▶ Team leader sur un projet à engagement



- ▶ Cooptation de talents



- ▶ Production de supports e-learning
- ▶ Animation de workshops
- ▶ Animation de sessions de formation



- ▶ Participation au projet global de notoriété synchrone sur les réseaux sociaux / le Web
- ▶ Rédaction d'articles ou de Ebooks
- ▶ Animation de webinars

L'objectif ? Rapprocher les différentes typologies de salariés de la société autour de projets collaboratifs et créer une émulation forte autour de sujets transverses tels que le recrutement, la formation, la production de contenus d'expertises, etc.

De très nombreuses candidatures ont été reçues et plusieurs projets ont pu voir le jour, tels que la réalisation de MOOC et d'Ebooks, la production d'articles d'expertise, la réalisation d'« audits blancs » de la société, l'accompagnement technique à la réponse à appel d'offres.

Le développement de ce programme, ralenti par le contexte particulier de l'année 2020, fait partie de la road-map 2021/2022.

COVID-19 | ASSURER DES CONDITIONS DE TRAVAIL SAINES ET PROTECTRICES POUR LES SALARIÉS

Dans le cadre du contexte de la crise sanitaire de la COVID-19, Synchrone a mis en œuvre « le protocole national pour assurer la santé et la sécurité des salariés en entreprise » et ajusté ses actions en fonction des mises à jour régulières des directives gouvernementales.

Elle s'est ainsi faite forte d'assurer des conditions de travail saines et protectrices pour ses salariés, notamment en mettant en place :

- ▶ Le télétravail pour la très grande majorité des collaborateurs de la société.
- ▶ Les mesures d'hygiène et d'entretien préconisées par le gouvernement au sein de ses agences.
- ▶ L'aménagement adéquat de ses locaux (signalétique, sens de circulation, jauge pour les espaces partagés, respect de la distanciation physique, suspension du « flex-office »).
- ▶ La limitation des déplacements professionnels au strict minimum.
- ▶ Un support « Mesures d'hygiène et de sécurité à appliquer chez vos clients ».
- ▶ La nomination de référents COVID-19 et un process de gestion des cas au sein des salariés.
- ▶ Un renforcement des mesures et communications sur la sécurité des données

L'ensemble de ces informations a été diffusée par e-mail aux collaborateurs de Synchrone et a fait l'objet de plusieurs relances.

Plus globalement, une communication régulière a été mise en place en direction des salariés de l'entreprise afin de les tenir informés des évolutions de la situation sanitaire et des mesures prises par Synchrone.

A titre d'exemple, une FAQ a été envoyée par e-mail à l'ensemble des collaborateurs de l'entreprise au mois de Mai, afin de répondre aux nombreuses interrogations sur les mesures gouvernementales liées à la crise sanitaire du COVID-19 et leur évolution. Au mois de Novembre, c'est un guide des bonnes pratiques à appliquer en télétravail qui a été diffusé aux salariés, recueil de conseils sur l'aménagement de leur espace et de leurs journées de travail en mode remote.

Dialogue social

Sur l'année 2020, le dialogue social a été principalement consacré à la gestion de la crise de la COVID-19 et de ses impacts au sein de Synchron et de ses salariés.

Le Comité Social et Economique (CSE), présidé par le Directeur Général Adjoint de Synchron et composé de 17 représentants du personnel élus, a maintenu des échanges et un dialogue constant au profit des salariés. Ainsi, le CSE s'est réuni à 23 reprises au cours de l'année, dans le cadre de 12 réunions ordinaires et 11 réunions extraordinaires.

Parmi les sujets traités durant l'année, on peut citer :

- ▶ Le suivi régulier des modalités de travail mises en places
- ▶ L'accompagnement managérial et des collaborateurs dans le contexte COVID-19
- ▶ La mise en place des référents COVID-19
- ▶ La signature d'un accord sur la pose des CP et RTT à l'initiative de l'employeur

[Carnet de bord du Manager en télétravail

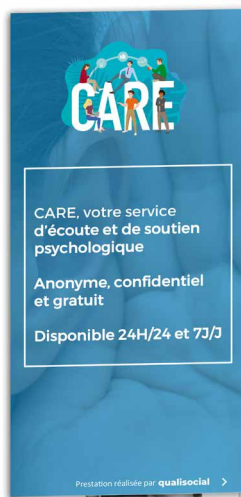
Afin d'accompagner les Managers de la société dans l'exercice de leur rôle à distance, un Carnet de bord du Manager en télétravail, réalisé en collaboration avec la CSSCT et le Pôle Relations Sociales & Juridique, a été diffusé par e-mail aux salariés Synchron ayant des fonctions managériales.



- ▶ Organisation du télétravail
- ▶ Planification des réunions
- ▶ Organiser des moments de convivialité
- ▶ La communication
- ▶ Développer un management et une délégation appropriée
- ▶ Cultiver la confiance et la disponibilité

Conçu pour les guider dans leur organisation et leur management, ce document présente les grands principes du management en télétravail. Il propose des solutions d'encadrement efficaces pour optimiser le travail des équipes en maintenant une cohésion nécessaire à son efficience.

[Ligne d'écoute et de soutien psychologique



Afin d'accompagner au mieux les collaborateurs Synchronone face à des difficultés personnelles et/ou professionnelles traversées dans le cadre du contexte de pandémie COVID-19, Synchronone a mis en place une ligne d'écoute confidentielle.

La société a fait appel à Qualisocial, cabinet spécialiste de la santé au travail, pour proposer le service de soutien et d'accompagnement psychologique « **Care** ». Cette cellule neutre, anonyme et gratuite est mise à la disposition de l'ensemble des salariés de la société, 24 heures/24 et 7 jours/7.

[Signature d'un accord sur la pose des CP et RTT à l'initiative de l'employeur

Dans le contexte de la crise sanitaire et économique liée à la pandémie de COVID-19, Synchronone a pris toutes les mesures destinées à sauvegarder ses emplois.

Dans cet objectif et afin de donner à Synchronone la flexibilité nécessaire à une reprise d'activité optimale, la Direction a souhaité mener un dialogue constructif avec les organisations syndicales représentatives. Une négociation a ainsi eu lieu, permettant d'utiliser les dispositifs prévus par l'article 11 de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 ainsi que l'ordonnance n° 2020-323 du 25 mars 2020.

Un accord d'entreprise a été signé le 17 avril 2020. Entré en vigueur dès le 17 avril 2020, cet accord stipulait les conditions sous lesquelles Synchronone pouvait imposer 5 jours de congés payés à ses salariés, lorsque cela s'avérait opportun.



RESPONSABILITÉ ENVIRONNEMENTALE

- ▶ Bilan d'émissions de gaz à effet de serre
- ▶ Audit énergétique réglementaire transport
- ▶ Collecte et recyclage
- ▶ Participation au challenge My Med
- ▶ Programme de compensation carbone

Bilan d'émissions de gaz à effet de serre

Synchrone réalisé au 1^{er} trimestre 2021 un **BEGES** sur la période de référence 2020.

Ce bilan, confié à la société Eqinov, a pour objectif d'établir la répartition des émissions de gaz à effet de serre par poste et d'identifier les pistes de réduction de ces émissions. Ce bilan a été effectué sur la base des émissions directes et indirectes des sites d'Aix en Provence, de Paris, Lille, Lyon et Clermont-Ferrand.

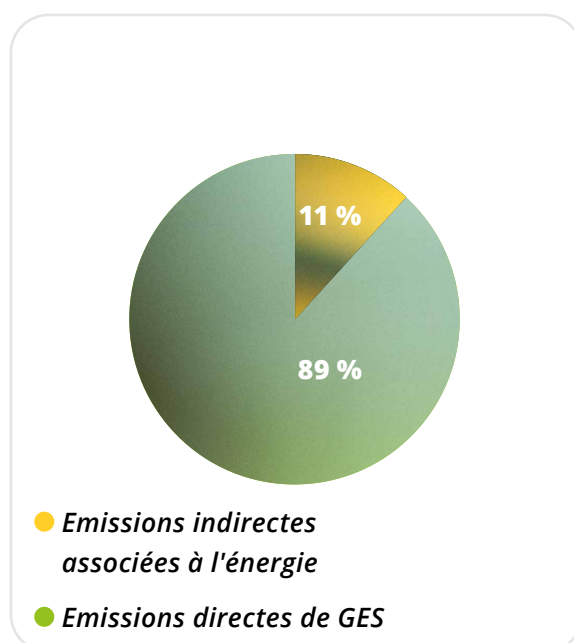
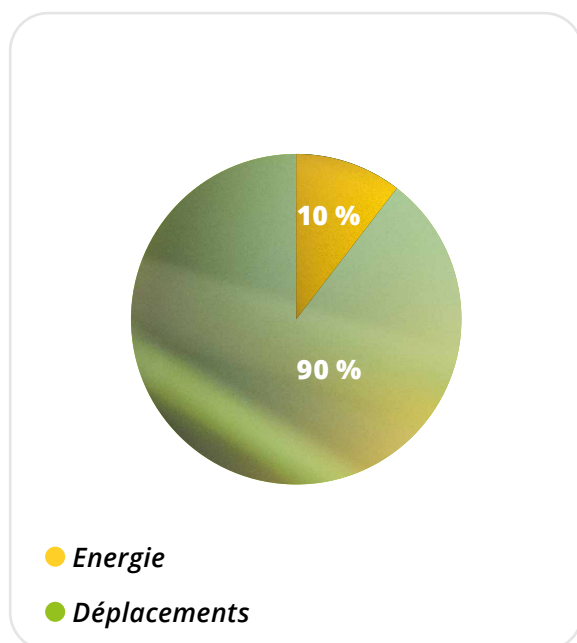
Les postes retenus sont les suivants :

- ▶ Emissions directes associées à la flotte de véhicule
- ▶ Emissions directes associées aux fuites de fluide frigorigène des systèmes de climatisation
- ▶ Emissions indirectes associées aux consommations d'électricité des sites de Synchrone

Sur les trois postes retenus, seuls les émissions liées à la flotte de véhicule et aux consommations d'électricités des sites se sont révélées pertinentes, aucune fuite de fluide frigorigène des systèmes de climatisation n'ayant été constatée.

Ainsi, le rapport BEGES fait état d'une émission totale de 51 tonnes de CO₂ sur l'année.

[Répartition des émissions de GES par poste et par scope



Le graphique de gauche prend en compte les émissions amont de l'électricité (pertes de distribution) et du carburant (extraction, traitement, acheminement). Ces émissions, qui s'élèvent à environ 32 tCO₂e, sont incluses dans le scope 3, hors périmètre de l'étude, et non présenté sur le graphique de droite.

Les sites de Synchrone utilisant exclusivement de l'électricité, fortement décarbonée en France, la majorité des émissions de GES sont à imputées à l'utilisation des véhicules de société.

Pistes de réduction de ces émissions

Plusieurs pistes d'améliorations ont été détectées sur le site d'Aix-en-Provence :

- ▶ La plupart des luminaires sont de type tubes fluorescents T5. Le relamping LED de ce site permettrait d'importantes économies d'énergie (réduction de 30-40 % de la facture liée à l'éclairage), et donc une réduction notable des émissions de GES.
- ▶ Les DRV fonctionnent en permanence, sans programme horaire. Il est préconisé de mettre en place un programme horaire sur les télécommandes en fonction des horaires d'occupation du site, avec une mise en réduit en hiver hors occupation, et un arrêt total de l'installation en été hors occupation.
- ▶ Certaines zones du site sont fortement exposées aux apports solaires, engendrant d'importantes consommations de climatisation et de l'inconfort en été. Il est préconisé d'installer des films solaires sur les parois vitrées orientées sud le nécessitant.

Le détail des actions liées à la flotte de véhicules, représentant environ 90 % des émissions de GES de la société sur le périmètre étudié, est présenté dans la section suivante.

Audit énergétique réglementaire transport

Synchrone a réalisé au 1^{er} trimestre 2021 un audit énergétique réglementaire transport, sur la période de référence 2020.

La réalisation de cet audit a été confié à la société Eqinov, il porte sur 100 % des factures énergétiques liées au transport, soit 33,3 K€.

Pour rappel, le rapport BEGES fait état d'une émission associées à la flotte de véhicule de 45 tonnes de CO₂ sur l'année.

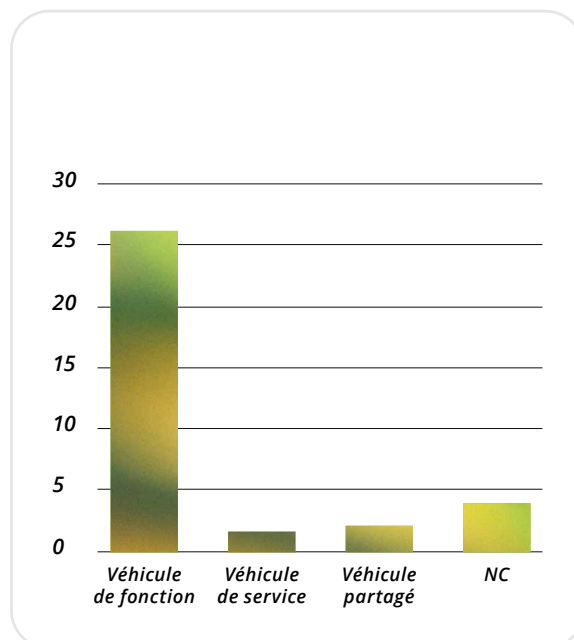
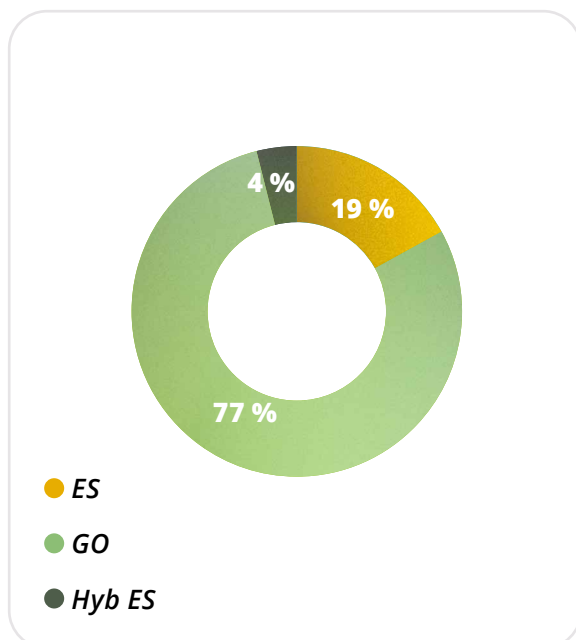
[Présentation du parc de véhicules

Segment	Effectif	Carburant	Catégorie de véhicule	Type de véhicule	Type de transport
Véhicule de fonction	24	GO, ES, HYB ES	Véhicule routier	Véhicules de classe 1	Déplacements professionnels
Véhicule de service	1	GO	Véhicule routier	Véhicules de classe 1	Déplacements professionnels
Véhicule partagé	6	GO, ES, HYB ES	Véhicule routier	Véhicules de classe 1	Déplacements professionnels et personnels
NC	5	GO, ES	Véhicule routier	Véhicules de classe 1	-

- ▶ 64 % des véhicules utilisent du gasoil (GO)
- ▶ 31 % des véhicules utilisent de l'essence (ES)
- ▶ 6 % des véhicules sont de type hybrides essence non rechargeables (HYB ES)

A noter : Synchrone procède à l'intégration progressive de véhicules à faible émission (2 véhicules hybrides et 1 électrique à date de l'audit), et à la suppression progressive des véhicules diesel en raison de l'évolution des réglementations.

[Répartition des coûts énergétiques



Proposition d'actions d'économies d'énergie

Titre	Lieu / Equipement	Gain [MWh/an]	Gain [tCO ₂]
Sensibiliser les conducteurs à une utilisation raisonnée de la climatisation	Tous les conducteurs	2,6	0,8
Améliorer le système de suivi des consommations et le communiquer aux conducteurs	Tous les conducteurs	0	0
Inscrire la société au Challenge des Conducteurs pour le Climat (C-CUBE)	Toute la flotte	14,9	4,6
Sensibiliser les conducteurs au suivi de la pression des pneumatiques	Parc automobile	1	0,3
Homogénéiser l'utilisation de cartes carburant pour l'ensemble des véhicules	Toute la flotte	0	0
Installer des bornes de recherche de véhicules électriques	Site de Paris	0	0
Remplacer les véhicules diesel et essence par des véhicules électriques	Véhicules partagés	16	5
Remplacer les véhicules diesel et essence par des véhicules hybrides rechargeables	Parc automobile	8,8	2,7

► **Economies totales estimées** : 43 MWh, 4335 litres de carburant

► **Emissions évitées** : 13,4 tCO₂e

Collecte et recyclage

Synchrone a poursuivi la collecte des papiers au sein du siège social de la société, selon le procédé breveté mis en place par la société BEAVER et qui s'inscrit dans une démarche ISO 9002 et 14001.

	2018	2019	2020
	Tonnage		
Janvier	0,174	0,102	0,076
Février	0,134	0,111	0,108
Mars	0,097	0,092	0,040
Avril	0,071	0,090	0,022
Mai	0,087	0,075	0,063
Juin	0,115	0,076	0,091
Juillet	0,132	0,168	0,132
Août	0,056	0,112	0,061
Septembre	0,078	0,026	0,054
Octobre	0,078	0,071	0,088
Novembre	0,106	0,108	0,065
Décembre	0,118	0,068	0,022
TOTAL	1,246	1,009	1,009

Au total, 802 kilos de papier ont été collectés sur l'année, ce qui représente une baisse de plus de 25 % par rapport à 2019.

La collecte du papier au sein du siège social est aujourd'hui bien ancrée dans les pratiques des salariés au quotidien. La baisse important du volume de papier collecté en 2020 est naturellement due à la mise en télétravail total puis partiel de l'ensemble des salariés à partir du mois de Mars.

Suite à l'enlèvement et la destruction par la société BEAVER, ce volume a été transformé par un spécialiste de la fabrication de pâte à papier recyclée. Au terme d'un processus respectueux de l'environnement, une nouvelle vie a été donnée au matériau, sous des marques populaires de papeterie.

A noter : les locaux parisiens sont équipés de destructeurs de papier utilisés par l'ensemble des employés. Le papier détruit est ensuite mis dans les poubelles de tri sélectif correspondantes afin d'être recyclé, sans suivi quantitatif de la part de Synchrone. Par ailleurs, les collaborateurs de l'agence parisienne ne disposent pas de corbeilles à papier (mis en place de poubelles collectives de tri sélectif), ce qui limite à la marge le volume de papier jeté.

Concernant la collecte des déchets informatiques et D3E, du fait d'une activité extrêmement réduite sur site en 2020, aucun enlèvement n'a été opéré par notre partenaire Conibi sur l'année. Les déchets ont naturellement été stockés et enlevés en 2021.

Participation au challenge My Med

En Février 2020, Synchrona s'est associée au challenge My Med en faveur de la protection de la Méditerranée et de son littoral, porté par Top 20, Club des grandes entreprises de la Métropole Aix-Marseille Provence dont elle fait partie.



L'objectif de ce concours national, à destination des start-ups : imaginer le littoral méditerranéen de demain et trouver, au travers de 6 défis lancés, des réponses concrètes aux enjeux économiques, environnementaux et sociétaux majeurs auxquels il est confronté.

Au cœur de ce projet en droite ligne avec ses engagements, Synchrona s'est positionnée en tant que société mentor, aux côtés de Crédit Agricole et Arcelor Mittal, sur le Défi N°5 : « **Comment limiter et faire des déchets plastiques une ressource pour les territoires ?** »

100 projets ont été déposés sur la plateforme dédiée et 6 start-up ont été primées par le jury final, présidé par Patrick Baraona, Directeur général du Pôle Mer Méditerranée, au terme de 6 mois de Challenge, et d'une organisation 100 % digitalisée.

La start-up D'Rain, proposant une technologie innovante de captage de déchets (macro & micro) et de données (état physico-chimique de l'eau, dosage en polluants émergents) a remporté le Défi N°5 soutenu par Synchrona. Elle s'est vue remettre un prix de 16 400 € pour mettre en œuvre son projet, comme les autres lauréates du concours.

Programme de compensation carbone

Engagée depuis 2018 auprès de Konica Minolta pour ses solutions d'impression, Synchrona poursuit par le biais de ce contrat son soutien au projet certifié « Vader Piet ». En collaboration avec Climate Partner, ce programme permet à Synchrona de compenser les 18 396 kg de CO₂ générés par ses impressions sur 5 ans, soit la période 2018-2023.



La société a choisi d'apporter son soutien à « Vader Piet », un projet de parc éolien sur l'île d'Aruba, dans les Caraïbes. En effet, les ressources énergétiques d'Aruba proviennent essentiellement de centrales thermiques, et nécessitent ainsi l'importation de combustibles fossiles.

L'objectif de ce projet certifié « Gold Standard » (la norme la plus stricte du marché de la compensation carbone) est de satisfaire les besoins énergétiques de l'île en utilisant le vent comme source d'énergie durable, écologique et économique.

Ainsi, ce projet améliore la stabilité énergétique locale, la qualité de l'air, les moyens de subsistance des habitants, et promeut le développement de l'industrie des énergies renouvelables.

Par ailleurs, le projet d'Aruba concerne 5 des 17 objectifs pour le Développement Durable fixés par les Nations Unies :

- ▶ Énergie propre et à un coût abordable
- ▶ Travail décent et croissance économique
- ▶ Industrie, Innovation et Infrastructure
- ▶ Santé et bien-être
- ▶ Respect de la vie terrestre

RESPONSABILITÉ ÉCONOMIQUE

- ▶ Achats responsables
- ▶ Soutien à la culture et au tissu associatif

Achats responsables

En 2020, Synchron e a souhaité faire évoluer sa Charte des Achats Durables en une Charte Fournisseurs & Prestataires.

Ce nouveau document contractuel et soumis à signature engage les fournisseurs et prestataires de Synchron e sur l'adhésion et le respect des valeurs sociales, éthiques et environnementales de Synchron e :

DROIT DE L'HOMME & DU TRAVAIL

- ▶ Bannir toute forme de discrimination, notamment basée sur le sexe, l'origine, l'âge ou la religion
- ▶ Ne pas recourir à une quelconque forme de travail forcé ou obligatoire
- ▶ Respecter les droits de l'homme
- ▶ Ne pas recourir au travail de la part des enfants

ETHIQUE

- ▶ Ne pas se positionner en situation de conflit d'intérêt et en tirer profit
- ▶ Ne pas participer à des opérations de blanchiment d'argent
- ▶ Adhérer aux principes et valeurs de la charte éthique de Synchron e
- ▶ Ne pas pratiquer le moindre acte de corruption, notamment s'interdire d'exiger, d'offrir ou d'accorder un avantage à des salariés dans le but d'obtenir un bénéfice dans les relations commerciales

ENVIRONNEMENT

- ▶ Respecter la réglementation environnementale en vigueur et veiller à la bonne intégration de ses activités dans son environnement naturel
- ▶ Réduire au maximum sa consommation d'énergie et maîtriser ses émissions de CO₂, prévenir les pollutions des sols, de l'eau et de l'air et limiter la production de déchets
- ▶ Réduire dans la mesure du possible son impact environnemental



Cette **Charte Fournisseurs & Prestataires** s'accompagne d'un **Questionnaire Développement Durable** dont l'objectif est pour Synchron e, au travers des réponses apportées, d'identifier ses risques fournisseurs en termes de Responsabilité Sociale et Environnementale.

Suite à une campagne de conformité programmée sur Mai / Juin 2021 auprès de 250 fournisseurs et prestataires actuels de Synchron e présentant une criticité forte, **la Charte Fournisseurs & Prestataires** ainsi que **le Questionnaire Développement Durable** seront automatiquement intégrés au processus de contractualisation avec les nouveaux sous-traitants de la société. Le niveau d'engagement des fournisseurs sera de plus réévalué chaque année.

PARIS BOURSE : LE CHOIX D'UNE ADRESSE « HAUTE QUALITÉ ENVIRONNEMENTALE »

En Janvier 2020, Synchrone a établi son agence parisienne au 115, rue Réaumur, au 5^e étage de l'immeuble Paris Bourse. Le choix de cette adresse a été guidé par plusieurs critères tels que la localisation, la superficie disponible et la performance environnementale du bâtiment.

Certifié « Haute Qualité Environnementale » par l'organisme Certivea, Paris Bourse présente un profil de performance environnementale « excellent » notamment de par sa faible émission de gaz à effet de serre et sa gestion économe.

Le site, qui est équipé d'un potager urbain en toiture et de ruches, possède deux patios végétalisés et une gestion rationnelle de l'éclairage extérieur (à partir de 17h00 en période hivernale et 21h00 en période estivale, coupé à 00h00, via une programmation horaire).

Des bornes de tri sont par ailleurs installées dans les espaces communs du bâtiment, permettant la collecte du plastique (bouteilles et bouchons), des canettes, gobelets, papiers et cartons, verre, piles et déchets banals. Une zone de tri des déchets en sous-sol permet le stockage séparatif de ces typologies de déchets (cartons, papiers, plastique, verre, canettes, piles) qui sont ensuite enlevés et valorisés par la société de nettoyage sous contrat avec le bâtiment.



Soutien à la culture et au tissu associatif

[MÉCÉNAT CULTUREL

Synchrone a renouvelé en 2020 son engagement auprès de deux institutions culturelles : Le Pavillon Noir et l'Espace des Arts

PAVILLON NOIR

Entreprise citoyenne, Synchrone a renouvelé en 2020 son mécénat auprès du PAVILLON NOIR, centre chorégraphique national implanté à Aix-en-Provence et accueillant le Ballet PRELJOCAJ.



PAVILLONNOIR
UN LIEU POUR LA DANSE

Au soutien du développement culturel et économique de sa région native, Synchrone adjoint habituellement une offre à ses salariés leur permettant de (re)découvrir la danse, par le biais d'invitation à des représentations.

Du fait du contexte sanitaire, Synchrone n'a pu proposer ce type d'action en 2020, le PAVILLON NOIR ayant dû fermer temporairement ses portes au mois de Mars.

ESPACE DES ARTS

Synchrone a soutenu en 2020 la scène nationale L'Espace des Arts, Établissement Public de Coopération Culturelle (EPCC), qui propose un programme culturel et artistique varié et accessible.



ESPACE DES ARTS
Scène nationale Chalon-sur-Saône

Théâtre, danse, musique, cirque, opéra, expositions (...) : une mixité des genres en totale adéquation avec les valeurs soutenues par Synchrone.

COURSES SOLIDAIRES

Le programme de la participation de Synchron e aux événements à portée associative a malheureusement été bouleversé en 2020. L'entreprise, qui s'associe chaque année à des événements sportifs au profit de causes solidaires, a pâti de l'annulation de ces opérations.

La running team Synchron e s'est toutefois mobilisé pour « **éclairer la nuit contre le cancer** » lors de l'édition connectée de la Course des Lumières qui a eu lieu le samedi 21 novembre à 18h.



Après un appel à participation général, Synchron e a financé l'inscription de l'ensemble des salariés répondant (soit une trentaine de coureurs), une partie des frais de dossard étant reversée à l'Institut Curie pour la lutte contre le cancer.

CONCLUSION

La Responsabilité Sociale et Environnementale fait aujourd'hui partie intégrante de la stratégie de Synchrone.

S'engager dans une démarche RSE se traduit ainsi pour Synchrone par l'adaptation de ses pratiques managériales et environnementales aux enjeux actuels. Cela représente aussi pour elle une opportunité de concevoir et déployer des actions qui lui permettent de maîtriser ses coûts, de mieux satisfaire ses clients, d'innover, d'offrir à ses collaborateurs une nouvelle dynamique de travail, et enfin d'améliorer son image auprès de ses parties prenantes.

Les résultats précédemment communiqués confirment que la politique RSE de Synchrone est ancrée dans sa gestion, en plein essor et toujours en développement. La progression de ces résultats démontre l'efficacité de ses actions responsables avec l'ensemble de ses parties prenantes sur les dimensions sociales et environnementales.



synchrone